

Information et médias

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME TIENT UN DÉBAT GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Il entame par ailleurs le débat général sur le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

2 juillet 2012

Le Conseil des droits de l'homme a tenu, cet après-midi, son débat général sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, avant d'entamer un débat général sur le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, adoptés en 1993 par la Conférence mondiale des droits de l'homme et prévoyant notamment la création du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'adoption de plans d'action nationaux.

Outre le rapport présenté ce matin par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, le Conseil était saisi de trois rapports, présentés par la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Mme Kyung-wha Kang, et portant sur le suivi du rapport de la mission d'établissement des faits sur l'incident de la flottille humanitaire, le suivi du rapport de la mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza et un rapport du Secrétaire général sur les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Mme Kang a notamment réitéré les vives préoccupations de la Haut-Commissaire face au blocus illégal imposé par Israël sur la bande de Gaza, ainsi que s'agissant de la situation des prisonniers et détenus palestiniens dans les prisons israéliennes et le fréquent recours par Israël à la détention administrative. La Haut-Commissaire adjointe a par ailleurs rappelé qu'à l'issue de la dernière session du Conseil, le Gouvernement d'Israël avait officiellement informé la Haut-Commissaire de sa décision de suspendre ses relations avec le Haut-Commissariat.

La Palestine, la Turquie et la République arabe syrienne sont intervenues en tant que pays concernés au titre de ce point, ainsi que les délégations suivantes: Égypte (Mouvement des pays non alignés), Sénégal (Groupe africain), Pakistan (Organisation de la coopération islamique), Jordanie (Groupe arabe), Chypre (Union européenne), Fédération de Russie, Norvège, Libye, Chine, États-Unis, Indonésie, Malaisie, Maldives, Arabie saoudite, Cuba, Inde (Inde, Brésil et Afrique du Sud), Équateur, Bangladesh, Tunisie, Maroc, Turquie, Sri Lanka, Algérie, Oman, Soudan, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran, Égypte, Islande, Afrique du Sud, Liban et Yémen. Elles ont largement condamné la poursuite des implantations de colonies de peuplement israéliennes, le blocus persistant de Gaza, les détentions administratives pratiquées par les autorités israéliennes et le manque de coopération d'Israël avec le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes.

Plusieurs organisations non gouvernementales ont également pris la parole: *Union of Arab Jurists* (au nom de plusieurs organisations non gouvernementales), *Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights*, *Israeli Committee against House*

Demolitions, International Organization for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, Al-Haq, International Association of Jewish Lawyers and Jurists, Conseil œcuménique des Églises, Assemblée permanente pour les droits de l'homme, Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples, Nord-Sud XXI, Organization for Defending Victims of Violence, Cairo Institute for Human Rights Studies, Mouvement indien «Tupaj Amaru», UN Watch, Association of World Citizens, Verein Südwind Entwicklungspolitik et Conseil de coordination des organisations juives.

Entamant par ailleurs le débat général sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, le Conseil a entendu des déclarations des délégations suivantes: Sénégal (Groupe africain), Chypre (Union européenne), Argentine (Mercosur), Autriche (un groupe d'États), Norvège, Maldives, Chili, États-Unis, Royaume-Uni, Uruguay, Maroc, Australie, Iran, Égypte, Saint Sièges et Algérie. Les intervenants ont abordé plusieurs questions en rapport avec le suivi de la Conférence de Vienne, notamment s'agissant des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme, le droit au développement, les droits des travailleurs migrants, la responsabilité de l'État.

Le Conseil doit achever demain matin, à partir de 10 heures, le débat général sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne avant de tenir un dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, qui présentera son rapport.

Situation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés

Présentation de rapports

MME KYUNG-WHA KANG, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, a présenté trois rapports préparés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour la présente session au titre de la situation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés. Elle a ainsi rappelé que lors de sa dix-septième session, le Conseil avait adopté une résolution (17/10) concernant le suivi du rapport ([A/HRC/15/21](#)) de la **mission d'établissement des faits sur l'incident de la flottille humanitaire**, dans laquelle il priait la Haut-Commissaire de lui soumettre, à sa vingtième session, un rapport final sur l'état de l'application de la résolution. Le rapport soumis par la Haut-Commissaire suite à cette demande ([A/HRC/20/3/Rev.1](#)) contient les informations reçues du Gouvernement de la Turquie concernant la mise en œuvre des conclusions de la mission d'établissement des faits; il contient également l'observation de la Haut-Commissaire selon laquelle les principales conclusions de la mission n'ont toujours pas donné lieu à une action effective des autorités israéliennes.

Lors de sa dix-neuvième session, a poursuivi Mme Kang, le Conseil a demandé à la Haut-Commissaire de soumettre un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la

résolution 19/18 du Conseil concernant le suivi du rapport de la **mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza** ([A/HRC/12/48](#)). Ainsi, le rapport présenté par la Haut-Commissaire en réponse à cette demande ([A/HRC/20/36](#)), fait part des mesures qui ont été prises pour recueillir des informations sur la mise en œuvre des recommandations de la mission d'établissement des faits et note que ces informations formeront la base du rapport global que le Secrétaire général présentera au Conseil lors de sa prochaine session concernant la situation en termes d'application des recommandations de la mission d'établissement des faits.

Enfin, un rapport du Secrétaire général porte sur la mise en œuvre de la résolution 19/17 du Conseil, par laquelle il a décidé d'envoyer une **mission internationale indépendante d'établissement des faits pour étudier les effets des colonies de peuplement israéliennes** sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ([A/HRC/20/13](#) à paraître). Le rapport du Secrétaire général contient des détails sur l'expansion ou le démantèlement de colonies et les incidents de violence émanant de colons israéliens qui ont pu être observés durant la période comprise entre le 22 mars et le 12 juin 2012. Il présente également des informations sur l'établissement de la mission d'établissement des faits. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, l'expansion des colonies israéliennes s'est poursuivie, a souligné Mme Wang. Parallèlement à cette expansion des colonies de peuplement, il y a également eu une augmentation du nombre des démolitions de structures palestiniennes, y compris des maisons et des citernes d'eau. Tout ceci a entraîné un accroissement des déplacements de Palestiniens, y compris 536 enfants, pour cette seule année, qui ont été déplacés après que leurs maisons eurent été détruites. Un autre phénomène lié à l'expansion des colonies de peuplement est la violence perpétrée par des colons israéliens contre des Palestiniens et leurs propriétés, a ajouté Mme Kang, avant de rappeler qu'Israël, en tant que puissance occupante, a l'obligation de protéger les Palestiniens et leurs biens de tels incidents violents. Lorsque de tels incidents se produisent, les autorités israéliennes doivent enquêter de manière adéquate et tenir leurs auteurs pour responsables, a-t-elle insisté.

Mme Kang a réitéré les profondes préoccupations que continue d'avoir la Haut-Commissaire face au blocus illégal imposé par Israël sur la bande de Gaza, qui est en place depuis maintenant plus de cinq ans et qui s'est traduit par de graves limitations aux droits fondamentaux tels que le droit à l'alimentation, le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit à la liberté de mouvement. Il y a un besoin urgent d'améliorer la protection des civils à Gaza, a insisté Mme Kang, précisant que si cela implique de lever le blocus de Gaza, cela implique également que toutes les parties distinguent entre les combattants et les civils et évitent les provocations telles que les incursions aux frontières et les meurtres ciblés. Sur une note positive, Mme Kang a relevé qu'a été observée une réduction significative du nombre d'incidents mortels dans les zones d'accès restreint appliquées par Israël autour de Gaza. «Nous continuons d'être préoccupés par la situation des prisonniers et détenus palestiniens dans les prisons israéliennes» et «le fréquent recours par Israël à la détention administrative est un sujet de préoccupation particulière dans ce contexte», a déclaré Mme Kang. Elle s'est faite l'écho des remarques du Secrétaire général de l'ONU à cet égard, indiquant que ces détenus doivent être soit

accusés et traduits en justice avec toutes les garanties judiciaires nécessaires, soit libérés sans délai.

Du côté palestinien, a poursuivi Mme Kang, «nous recevons des informations inquiétantes faisant état de détentions arbitraires et au secret menées par les forces de sécurité palestiniennes». En même temps, «nous nous réjouissons que le Président Abbas ait appelé au déblocage des sites web qui ont été critiqués à l'égard de l'Autorité palestinienne».

En conclusion, Mme Kang a rappelé qu'à l'issue de la session de mars 2012 du Conseil, le Gouvernement d'Israël avait officiellement informé la Haut-Commissaire de sa décision de suspendre ses relations avec le Haut-Commissariat, en réponse de quoi la Haut-Commissaire a fait part de sa surprise face à cette décision et demandé au Gouvernement israélien de réexaminer sa décision de suspension des relations avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Aussi, la Haut-Commissaire adjointe a-t-elle respectueusement réitéré cette demande.

Pays concernés

La **Palestine**, a qualifié d'«arrogance» le refus de coopération des autorités d'Israël, puissance occupante, avec le Conseil et le Haut-Commissariat. Dans cette situation, quel est l'intérêt d'Israël d'être membre des Nations Unies s'il continue de priver les Palestiniens de leurs droits fondamentaux, s'est demandé le délégué. Il ne s'agit pas d'isoler Israël mais de faire appliquer les droits des Palestiniens, a-t-il poursuivi. Depuis l'attaque de la flottille humanitaire, Israël n'a pas respecté ses obligations a encore souligné le délégué, avant d'appeler la communauté internationale à faire cesser les «actes barbares» et faire libérer les «héros», ces «prisonniers vaillants et courageux» emprisonnés pour avoir demandé le respect de leurs droits.

La **Turquie** a condamné l'attaque par Israël de la flottille humanitaire, une violation éhontée des droits de l'homme. L'exécution extrajudiciaire de neuf personnes n'a pas laissé la communauté internationale silencieuse, le Conseil ayant pour sa part convoqué une session extraordinaire et désigné une commission chargée de mener une enquête. Cette enquête est d'ores et déjà citée en modèle d'impartialité. La commission y dénonce en particulier la violence gratuite et inutile exercée par Israël à cette occasion. La Turquie regrette qu'Israël n'ait pris aucune mesure, juridique ou autre, face à cette situation. Au contraire, les autorités israéliennes ont usé de tactiques subtiles pour disculper les militaires coupables. Défiant d'une manière étonnante le droit international, Israël continue d'ignorer les résolutions du Conseil. Absent des débats d'aujourd'hui, Israël établit en outre un exemple malheureux de refus de coopérer avec les institutions des droits de l'homme. La Turquie regrette que certains États cautionnent cette attitude tout en prétendant protéger les droits de l'homme. Israël doit maintenant présenter des excuses, indemniser ses victimes et lever le blocus de Gaza.

La **République arabe syrienne** a souligné que les forces d'occupation israéliennes continuent de se livrer à des violations systématiques des droits de l'homme des habitants

du Golan, privés notamment de la possibilité d'exporter leur production agricole. Les colons israéliens déracinent des arbres fruitiers, ferment les centrales électriques, évincement les habitants de leurs maisons et empêchent l'exploitation des ressources pétrolières. Israël, qui se présente comme la seule démocratie de la région, n'en vole pas moins l'eau du Golan pour approvisionner ses colonies. Les pays qui soutiennent ce pays estiment qu'il est au-dessus des lois; ce sont les mêmes qui fomentent aujourd'hui des troubles en Syrie. Le Conseil et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne peuvent rester silencieux devant de telles pratiques.

Débat général

L'Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), a rappelé que depuis plus de 50 ans, le monde continue d'assister aux souffrances des populations des territoires arabes occupés par Israël. L'Égypte appuie toujours la création d'un État palestinien souverain sur la base des frontières du 4 juin 1967. Israël, puissance occupante, doit rendre des comptes pour ses violations graves et systématiques des droits de l'homme et doit mettre un terme au blocus contre Gaza, aux détentions illégales et aux traitements cruels, inhumains et dégradants, ainsi qu'à la poursuite de ses implantations de colonies de peuplement. L'Égypte exprime sa préoccupation face au manque de coopération manifesté par Israël et appuie le contenu des rapports présentés au titre du suivi des conclusions des missions d'établissement des faits concernant la flottille humanitaire et le conflit à Gaza.

Le **Sénégal** (au nom du Groupe africain) a dénoncé la poursuite de la colonisation des territoires occupés, qui est illégale en vertu du droit international. Il n'existe en effet, aux yeux du Groupe africain, aucune alternative juste et viable autre que la fin de l'occupation des territoires palestiniens et le démantèlement du mur de séparation. Le Groupe africain déplore en outre la détérioration des conditions carcérales des prisonniers palestiniens.

Le **Pakistan** (au nom de l'Organisation de la coopération islamique) a condamné la dernière agression à Gaza qui s'est soldée par le meurtre de douze Palestiniens et a fait de nombreux blessés, parmi lesquels des femmes et des enfants. Le Pakistan a plaidé en faveur de la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Aujourd'hui, les Palestiniens sont confrontés à des conditions de vie inacceptables, et dépendent d'infrastructures qui ne permettent pas de vivre dans la dignité. Israël doit ouvrir les frontières de manière à faciliter la liberté de mouvement des biens et des personnes entre les territoires, et lever le siège de la bande de Gaza occupée. Il faut en outre veiller à ne pas altérer le statut démographique, juridique et culturel de Jérusalem.

La **Jordanie** (au nom du Groupe arabe) a souligné qu'Israël, puissance occupante, poursuit son occupation, méprisant les décisions des Nations Unies et de leurs différents organes et poursuivant sa politique en violation du droit international et du droit international humanitaire. Israël continue de faire fi de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice s'agissant du mur de séparation. Le Groupe arabe déplore qu'Israël continue de refuser le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Israël a choisi d'accentuer sa politique de colonisation en dépit du processus de paix. De ce fait,

le consensus international sur une solution de deux États a commencé à s'étioler du fait des conséquences de la poursuite des pratiques israéliennes sur le terrain.

Chypre (au nom de l'Union européenne et de plusieurs autres pays) a souligné que mettre fin au conflit au Moyen-Orient reste une priorité absolue pour l'Union européenne. Il faut trouver un moyen de négocier afin de résoudre le statut de Jérusalem en tant que capitale future de deux États. L'Union européenne est consternée par les tirs récurrents de roquettes depuis Gaza et exprime sa préoccupation face à l'accélération prononcée des constructions de colonies. L'Union européenne reste également préoccupée par le recours fréquent par Israël à la détention administrative sans accusations. L'Union européenne exhorte le Gouvernement israélien à prendre des mesures pour permettre la reconstruction et le redressement économique de la bande de Gaza.

La **Fédération de Russie** est favorable à la résolution politique et pacifique du différend israélo-palestinien en évitant une escalade entre les deux parties. Les territoires palestiniens doivent être unifiés, rendus indépendants et vivant en paix avec Israël, en conformité avec le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies. En tant que pays qui a d'ores et déjà reconnu l'État palestinien, la Russie appelle à une reconnaissance internationale de l'autorité légitime de la Palestine et condamne les actes de violence et d'occupation menés par Israël et ses colons.

Pour la **Norvège**, l'occupation, notamment celle de Jérusalem, constitue un obstacle à la paix et à l'autodétermination des Palestiniens. Alors que la violence des colons à l'encontre des Palestiniens augmente, il est de la responsabilité d'Israël de les faire cesser. La Norvège demande également la fin des détentions arbitraires et le retour à l'état de droit. Par ailleurs, la Norvège est préoccupée par les restrictions à la liberté dans la bande de Gaza et le recours à la justice militaire pour juger des civils.

La **Libye** a déclaré que la situation dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien continue de susciter une grande préoccupation. Israël ignore les valeurs humanitaires et le droit international, comme l'illustre son refus de coopérer avec le Conseil et le Haut-Commissaire. La colonisation et l'expansion des colonies, en plus de la détention administrative, les exécutions extrajudiciaires, la torture et les longues durées de détention sont autant d'exemples de violations des droits du peuple palestinien. Le siège de Gaza et l'attaque de la flottille humanitaire, ainsi que le refus de coopérer avec les enquêtes sur ces événements illustrent la réticence d'Israël à coopérer avec le Conseil. La communauté internationale et le Conseil devraient utiliser tous les moyens à leur disposition pour mettre fin à l'occupation.

La représentante de la **Chine** a déclaré que la Palestine et Israël doivent résoudre leurs différends par le dialogue et a souligné la nécessité pour les deux parties à relancer le dialogue. La Chine souhaite que le blocus de Gaza soit levé immédiatement afin que la population de Gaza soit en mesure de vivre dans la dignité. Elle exprime en outre l'espoir que la situation concernant les détenus palestiniens s'améliorera. La Chine soutient la juste cause d'établir un État indépendant de Palestine sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Elle soutient en outre l'entrée de la Palestine en tant

que membre de l'Organisation des Nations Unies.

Pour les **États-Unis** il est troublant que le Conseil continue de focaliser de manière disproportionnée et biaisée sur Israël. L'efficacité et la légitimité du Conseil ne seront pas optimales tant qu'un pays sera mis sur la sellette de manière injuste. Seules des négociations directes peuvent mettre fin au conflit. Il ne fait aucun doute pour les États-Unis que les Palestiniens doivent être en mesure de se gouverner en tant que pays souverains voisins. C'est pour cela que les États-Unis s'emploient à bâtir un État palestinien et restent engagés à soutenir les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les États-Unis appellent le Conseil à adopter une approche équilibrée, objective et constructive en ce qui concerne la situation des droits de l'homme en Israël et dans les territoires arabes occupés et à éliminer ce point à son ordre du jour.

L'**Indonésie** a regretté la poursuite par Israël de la construction d'unités d'habitation pour colons israéliens en Cisjordanie et près de Jérusalem-Est occupée, ainsi que sa politique de colonisation des territoires occupés, notamment Jérusalem-Est et le Golan syrien occupé. L'Indonésie regrette enfin qu'Israël n'ait pas mis fin à l'expansion des colonies existantes, y compris par la croissance naturelle. Toutes ces politiques constituent des violations du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, de même qu'elles témoignent de mépris pour les droits de l'homme du peuple palestinien et le privent de ses moyens d'existence.

La **Malaisie** a condamné l'occupation par Israël de la Cisjordanie et lui a demandé de cesser ses activités de colonisation, contraires au droit international et aux obligations d'Israël en vertu du droit international. La Malaisie se félicite de constater que le Haut-Commissariat a mis sur pied un secrétariat chargé d'aider la commission d'enquête indépendante créée par la résolution 19/17 du Conseil des droits de l'homme à remplir son mandat. Elle est aussi préoccupée par la dégradation de la situation des droits de l'homme dans le Golan syrien occupé.

Les **Maldives** se sont dites choquées par le climat d'impunité qui continue de régner en ce qui concerne l'occupation, la colonisation et les crimes israéliens. Les Maldives sont également préoccupées par le refus de coopérer des autorités d'Israël avec les Nations Unies. Du point de vue des Maldives, la colonisation reste le principal obstacle à la création d'un État palestinien.

L'**Arabie saoudite** a déclaré que la puissance occupante entrave les efforts internationaux visant à faire avancer le processus de paix en accélérant la colonisation et en créant unilatéralement une situation de fait. Les expulsions et l'adoption de lois discriminatoires visant à chasser les Palestiniens aggravent davantage la situation, a-t-il ajouté. Dans ce contexte, la communauté internationale doit contraindre Israël à respecter les résolutions afférentes des Nations Unies, notamment les résolutions du Conseil de sécurité appelant à la fin la colonisation, a conclu le représentant.

Cuba a regretté le manque de progrès dans le processus de paix, en raison notamment des

agissements d'Israël et de sa non-coopération avec les Nations Unies. Il faut agir et appliquer la solution de deux États sur la base des frontières de 1967, solution à laquelle Cuba est favorable, a expliqué le représentant. Par ailleurs, l'État de Palestine doit être reconnu par les Nations Unies, a-t-il encore plaidé, avant de déplorer que ce processus soit entravé par «le privilège anachronique du droit de veto d'un État membre du Conseil de sécurité, toujours complice des pires violations des droits de l'homme».

L'**Inde** (au nom également du **Brésil** et de l'**Afrique du Sud**) a déploré le manque de coopération d'Israël avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, et s'est dit préoccupé par le nombre croissant de personnes placées sous détention administrative par Israël. L'Inde déplore qu'il n'y ait pas eu de poursuites ni de recours pour les violations relevées par les missions d'établissement des faits mandatées par le Conseil. Il faut que les négociations reprennent sans délai afin de permettre l'avènement d'un État palestinien viable, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il faut en outre lever le blocus contre Gaza et stopper l'implantation de colonies israéliennes de peuplement.

L'**Équateur** a exprimé sa préoccupation face à la poursuite de la violence dans les territoires occupés et a appelé les parties à rechercher une solution pacifique par le biais du dialogue et de la négociation sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'Équateur a par ailleurs condamné l'implantation illégale de colonies par la puissance occupante dans le but de s'arroger des droits territoriaux. L'Équateur condamne en outre les assassinats extrajudiciaires ciblés qui bafouent le droit à un procès équitable et sont illégalement justifiés par certaines puissances sous prétexte de lutte contre le terrorisme.

Le **Bangladesh** a souligné que la persistance de l'occupation dans les territoires palestiniens et arabes est source de profonde frustration. La situation des Palestiniens se détériore au regard de l'accélération des implantations de colonies, des actes de torture, des arrestations et détentions arbitraires. Israël n'ait pas limité ses atrocités aux seuls territoires occupés mais les a également commises dans les eaux territoriales internationales, comme en témoigne l'attaque subie par la flottille humanitaire. La communauté internationale devrait donc agir pour obliger Israël à respecter la Quatrième Convention de Genève ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En conclusion, le Bangladesh a plaidé en faveur de la cessation de l'occupation israélienne et de la création d'un État souverain et indépendant de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le cadre des frontières de 1967.

Observateurs

La **Tunisie** a rappelé que le rapport du Haut-Commissariat sur les événements liés à la flottille humanitaire pour Gaza concerne des violations systématiques des droits des Palestiniens, y compris leur droit à la vie, et a souligné que l'impunité pour ces faits doit cesser. La Tunisie demande au Conseil de faire pression sur Israël pour qu'il condamne les responsables de la tuerie et indemnise les victimes. Israël doit aussi mettre fin aux mesures discriminatoires qui frappent les Palestiniens.

Le **Maroc** a salué que M. Falk ait mis l'accent dans son rapport sur les conséquences sociales et juridiques de la détention de nombreux Palestiniens dans les prisons israéliennes. La communauté internationale doit œuvrer pour préserver la dignité de ces personnes. Elle doit aussi condamner les démolitions de maisons et la spoliation des terres appartenant à des Palestiniens, autant de mesures qui compromettent la viabilité d'un État palestinien.

Pour la **Turquie**, les changements fondamentaux en cours au Moyen-Orient et en Afrique du Nord rendent plus urgent que jamais le règlement du conflit israélo-palestinien, en particulier à un moment où la myopie stratégique d'Israël assombrit la vision d'une solution fondée sur deux États. La communauté internationale doit, d'une part, obliger Israël à renoncer à ses visées expansionnistes et, d'autre part, encourager les efforts des Palestiniens pour la consolidation de l'unité de leur pays. La réconciliation interpalestinienne est d'une importance déterminante, non seulement pour le renforcement de la cause palestinienne mais aussi pour la reprise de pourparlers de paix crédibles.

Sri Lanka s'est dit très déçu du manque de solution tangible en ce qui concerne la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Il déplore en outre les activités militaires et de colonisation d'Israël et soutient la création d'un État palestinien et sa reconnaissance en tant que membre à part entière des Nations Unies.

L'**Algérie** a dénoncé la politique hostile d'Israël envers les Palestiniens. Le Golan syrien occupé en outre subit les mêmes agressions. Dans ce contexte, l'Algérie se demande ce qu'il est possible de faire pour en vue de changer la donne et assurer la reddition de compte des auteurs de violations des droits de l'homme, notamment dans l'affaire de la flottille.

Oman a souligné que la communauté internationale se devait de condamner les exactions commises par Israël sur les prisonniers qu'il détient illégalement. Il est temps que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires à faire en sorte qu'Israël respecte le droit international et mette fin à ses violations des droits de l'homme.

Le **Soudan** a déploré le refus de coopérer des autorités israéliennes avec les mécanismes du Conseil des droits de l'homme et dénoncé les agissements illégaux d'Israël. Le Soudan appelle à la pleine mise en œuvre des recommandations figurant dans les rapports aujourd'hui soumis au Conseil. Il faut en particulier qu'Israël lève immédiatement le blocus imposé à Gaza.

Bahreïn a rappelé qu'il est du devoir de tous les pays de respecter les droits de l'homme, y compris le droit de tout peuple de disposer de lui-même. Bahreïn a fermement condamné l'agression commise depuis plus de 60 ans par Israël à l'encontre le peuple palestinien. Bahreïn tient en outre à rappeler que les détentions administratives effectuées par Israël constituent une violation du droit international; aussi, Bahreïn demande-t-il à Israël de libérer les détenus palestiniens. En outre, Bahreïn condamne la poursuite de l'implantation de colonies israéliennes de peuplement. La communauté

internationale et le Conseil devraient œuvrer pour permettre au peuple palestinien d'exercer tous ses droits inaliénables.

Les **Émirats arabes unis** ont dénoncé le manque de coopération d'Israël avec le Conseil des droits de l'homme. Au total, 350 000 colons israéliens vivent en Cisjordanie et quelques 200 000 dans le voisinage de Jérusalem-Est occupée; ces activités de colonisation se poursuivent et il convient désormais de démanteler toutes les colonies de peuplement et d'empêcher toute nouvelle implantation, ont insisté les Émirats arabes unis: la poursuite des implantations de colonies israéliennes constitue un obstacle sur la voie de la paix.

L'**Iran** a dénoncé les violations systématiques du droit international humanitaire et des lois humanitaires commises dans les territoires palestiniens occupés. L'Iran condamne la dernière attaque contre Gaza qui a entraîné douze morts et cinquante-huit blessés parmi les Palestiniens. L'Iran appelle en outre la communauté internationale et toutes institutions concernées des Nations Unies à prendre toutes les dispositions juridiques et pratiques à même de permettre la levée immédiate du siège de Gaza et à la fin de toutes les mesures visant la modification de la composition démographique de Jérusalem.

L'**Égypte** a demandé au Conseil d'engager Israël à lever le blocus illégal contre Gaza et à mettre un terme à toutes les pratiques qui constituent des violations caractérisées du droit international. L'Égypte a condamné les obstacles qu'Israël pose à l'allègement des souffrances du peuple palestinien.

L'**Islande** a déploré les effets désastreux du blocus d'Israël contre Gaza, où plus de 80% de la population dépend de l'aide humanitaire. L'Islande note avec regret que le Gouvernement d'Israël ait rompu les ponts avec le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Elle déplore en outre qu'Israël ait annoncé, le mois dernier, la construction de 850 nouvelles unités d'habitation dans plusieurs colonies de Cisjordanie, une décision qui va encore compliquer la recherche d'une solution entre les deux parties en conflit.

L'**Afrique du Sud** a déclaré que la responsabilité de protéger ne doit pas être exercée de manière sélective et doit aussi bénéficier aux Palestiniens. Les détentions arbitraires administratives doivent cesser et la communauté internationale doit se pencher sur les pratiques israéliennes, notamment celle qui consiste à transférer les prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes.

Le **Liban** a estimé qu'il est temps que la communauté internationale mette un terme la politique du deux poids deux mesures et évite la politisation des affaires concernant la région du Moyen-Orient. Il est temps qu'Israël applique le droit international et applique les recommandations afférentes des Nations Unies, y compris celle relatives au retour des réfugiés.

Le **Yémen** a déclaré que la politique israélienne dans les territoires arabes occupés peut être considérée comme l'une des pires formes de racisme. Il est grand temps que la

communauté internationale force Israël à respecter les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et à se retirer des territoires occupés, y compris le Golan syrien, a ajouté le représentant.

Organisations non gouvernementales

Union of Arab Jurists (au nom de plusieurs organisations non gouvernementales) a rappelé que l'imposition de lois israéliennes sur le Golan syrien est illégale. Le représentant de cette ONG a dénoncé la politique israélienne visant à effacer toute trace et tout caractère arabes du Golan syrien. Il a en outre dénoncé les implantations de colonies israéliennes et la politique de judaïsation de Jérusalem-Est qui en découle et a attiré l'attention sur la crise humanitaire extrêmement grave dont souffre la population de Gaza.

Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights a rappelé que les déplacements forcés de Palestiniens se poursuivent aujourd'hui. L'ONG a attiré l'attention du Conseil sur les portions de terres palestiniennes qui se retrouvent isolées du fait du «mur d'annexion» illégal.

Israeli Committee against House Demolitions a dénoncé le «processus de déplacement ethnique et de judaïsation visant à altérer la composition ethnique, religieuse et raciale de la population affectée: à savoir les Palestiniens résidant dans la zone C de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est».

International Organization for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination a déclaré que, pour les observateurs en Palestine occupée, la prolifération de colonies israéliennes en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est, a anéanti toute perspective raisonnable de création d'un État palestinien viable et contigu. Le Conseil des droits de l'homme doit se pencher sur le problème des agressions des colons israéliens illégaux contre des civils palestiniens innocents en présence et sous la protection de l'armée israélienne.

Al-Haq a indiqué que ces deux derniers mois, plus de 2500 Palestiniens détenus ont entamé une grève de la faim illimitée pour protester contre les mauvais traitements qu'ils subissent et leur détention illégale. Al Haq dénonce en outre le recours à la détention administrative, en l'absence de procès, et le transfert de nombreux prisonniers palestiniens hors de la Cisjordanie, en violation de la quatrième Convention de Genève.

L'***International Association of Jewish Lawyers and Jurists*** a noté qu'Israël a collaboré avec le panel d'experts du Secrétaire général, qui ainsi eu accès à un plus grand nombre de preuves que la commission du Conseil des droits de l'homme. Sur cette base, le panel conclut, notamment, que la Turquie aurait dû faire davantage pour empêcher l'appareillage du navire concerné, tandis qu'Israël n'aurait pas dû faire usage d'une force excessive. Cela étant, il faut regretter que les deux parties n'aient toujours pas appliqué les recommandations du panel.

Le *Conseil œcuménique des Églises* s'est déclaré préoccupé par les évictions et démolitions de maisons individuelles en Palestine, alors que cette année, Israël a détruit 330 maisons et déplacé 530 personnes. Le nombre de ces déplacés a augmenté de 87% par rapport à 2010. Ainsi, le village de Susiya, situé en zone C dans le sud de la Cisjordanie, et aujourd'hui entouré de colonies israéliennes et ses habitants risquent d'être expulsés et leurs maisons démolies.

L'**Assemblée permanente pour les droits de l'homme** a condamné la violation systématique et permanente des droits de l'homme perpétrées par Israël contre la population civile dans les territoires occupés. Il a déploré que les droits des prisonniers palestiniens ne sont pas respectés et que le déplacement forcé des Palestiniens se poursuit. En outre, les citoyens palestiniens résidents n'ont pas la citoyenneté israélienne, mais seulement un permis de séjour. Il a condamné les restrictions d'accès à Jérusalem, l'expansion des colonies, la construction du mur, et les déplacements forcés.

Le **Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples** a estimé que les pratiques israéliennes n'ont pour seul objectif que de faire fuir les Palestiniens de leurs terres et de créer un état de fait qui ne facilitera pas un accord de paix. Parce que la société civile a lancé une large campagne de boycott de ce pays, comme elle l'a fait du temps de l'apartheid, le MRAP demande aux États de s'abstenir de toute coopération militaire avec Israël, d'interdire tout investissement public ou privé dans les territoires occupés, sauf s'ils se font sous les auspices des Nations Unies, d'assurer la protection des Palestiniens et de demander à la Cour pénale internationale d'ouvrir des enquêtes sur toutes les allégations de crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés contre les Palestiniens et de traduire leurs auteurs en justice.

Nord-Sud XXI a dénoncé les expulsions de Palestiniens de leurs terres et souligné que la quasi-totalité des droits fondamentaux des Palestiniens ont été sans cesse violés par Israël, notamment leur droit à l'autodétermination. Les actions commises par Israël constituent un génocide, estime Nord-Sud XXI.

Organization for Defending Victims of Violence a dénoncé la poursuite de la construction du mur de séparation par Israël et a fait observer que Jérusalem-Est est sur le point d'être annexée par Israël. Les opérations de démolition de maisons palestiniennes ont augmenté de manière drastique l'an dernier et cette année est également catastrophique de ce point de vue. L'ONG a également déploré les restrictions imposées par Israël à la liberté de mouvement des Palestiniens. La communauté internationale devrait faire pression sur Israël.

Cairo Institute for Human Rights Studies a souligné que le refus d'Israël de coopérer avec le Conseil des droits de l'homme et son rapporteur spécial constitue une violation de ses obligations en tant qu'État Membre des Nations Unies. L'ONG a donc sollicité un avis consultatif de la Commission du droit international des Nations Unies concernant la validité de la récente déclaration unilatérale d'Israël faisant part de son refus de coopérer avec le Conseil des droits de l'homme et concernant également les implications juridiques d'un tel acte du point de vue des privilèges dont un gouvernement jouit en tant que membre du

système des Nations Unies.

Le **Mouvement indien «Tupaj Amaru»** a regretté qu'Israël refuse d'imposer un moratoire sur la construction de nouvelles colonies dans la Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Armé jusqu'aux dents par les États-Unis, doté de l'arme nucléaire, soutenu par l'Europe, Israël est une menace réelle pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Aucun peuple qui en opprime un autre ne vivra en paix.

UN Watch a déploré la mort de 190 personnes lors des événements de ce weekend en Syrie, surtout à Damas, et regretté que les intervenants de ce jour aient omis d'y faire référence, préférant renvoyer à des événements survenus voici deux ans et ayant fait neuf victimes. Pourquoi le Conseil consacre-t-il une journée à de soi-disant crimes commis par Israël mais ne garde-t-il le silence sur les centaines de morts en Syrie ?

L'Association of World Citizens a indiqué que son organisation a sauvé 120 enfants syriens et leurs familles pour les soigner à l'étranger. La situation en Cisjordanie et à Gaza est très préoccupante s'agissant des infrastructures de transports, de l'approvisionnement en eau et des soins médicaux. Une réunion de coordination devrait réunir les responsables médicaux des deux parties pour empêcher que l'on ne revienne à la situation d'il y a quelques années, quand des femmes palestiniennes devaient accoucher dans les ambulances bloquées aux points de contrôle.

Verein Südwind Entwicklungspolitik a salué les récents rapports présentés sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens. L'augmentation du nombre de détenus administratifs et l'expansion des colonies sont une source de vive préoccupation. L'organisation estime enfin que la Palestine doit être admise comme membre de la communauté internationale de plein droit.

Le **Conseil de coordination des organisations juives** a déploré le manque d'objectivité du rapport de M. Falk, soulignant qu'il ne tient pas compte des agissements du Hamas. Jusqu'à quand le Conseil continuera-t-il d'ignorer le terrorisme vécu par les civils israéliens, s'est demandé le représentant de cette organisation non gouvernementale.

Suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Rapports

Le Conseil était saisi, au titre de ce point, de rapports du Secrétaire général sur les **institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme** ([A/HRC/20/9](#), à paraître en français) et sur les activités du Comité international de coordination concernant l'**accréditation d'institutions nationales** ([A/HRC/20/10](#)), ainsi que d'un rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme concernant la réunion-débat sur la promotion de la connaissance, de la compréhension et de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'intermédiaire du sport et de l'**idéal olympique** ([A/HRC/20/11](#), à paraître en français). Ces rapports ont été présentés l'après-midi du 26 juin dernier par la Haut-Commissaire adjointe (communiqué [HRC/12/78](#))

Débat général

Le **Sénégal** (au nom du Groupe africain) a noté avec préoccupation, dans le contexte économique actuel, les fortes pressions et menaces qui s'exercent sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. L'attention portée aux libertés d'expression et de manifestation doit être la même que celle accordée aux droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agit d'une responsabilité collective qui doit être assumée avec clairvoyance et sérénité, en raison de l'interdépendance entre tous ces droits, a poursuivi le représentant. Le Groupe africain est également préoccupé par le sort fait aux migrants dans le monde. La crise qui sévit n'est pas une excuse pour les priver de leurs droits fondamentaux, a estimé le représentant. Dans ce contexte, les États doivent répondre à l'appel figurant au paragraphe 34 de la partie II de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, en faveur de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, a suggéré le représentant.

Chypre (au nom de l'Union européenne) a notamment réitéré le point de vue de l'Union européenne selon lequel le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fait partie du Secrétariat et doit jouir de toute indépendance vis-à-vis des États. Chypre a en outre estimé qu'il conviendrait d'explorer la possibilité de permettre aux institutions nationales de droits de l'homme de participer et contribuer aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. Chypre a par ailleurs indiqué que l'Union européenne était préoccupée par les cas persistants de persécution des défenseurs de droits de l'homme et condamnait tous les actes d'intimidation et de violence à leur encontre. L'Union européenne rejette également toute tentative visant à mettre les journalistes en danger dans le cadre de l'exercice de leur profession ou visant à imposer des restrictions injustifiées à la liberté d'expression, y compris en ligne.

L'**Argentine** (au nom du MERCOSUR) a attiré l'attention sur le vieillissement de la population et ses incidences en termes de sécurité sociale et de services sociaux. La représentante de l'Argentine a souligné que la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge et la promotion de la dignité des personnes âgées sont fondamentales pour garantir le respect que méritent ces personnes. Au niveau de l'Organisation des États américains, les pays sont en train de travailler pour parvenir à une convention sur les droits de l'homme des personnes âgées, a précisé la représentante argentine, avant de plaider pour que le Groupe de travail sur le vieillissement qui se réunit à New York concoure à combler le vide de protection qui existe au niveau international s'agissant de ces personnes.

L'**Autriche** (au nom d'un Groupe d'États) a jugé fondamental pour l'intérêt de la société dans son ensemble de préserver le rôle important des journalistes. Garantir la sécurité des journalistes est inextricablement lié au respect du droit universel et inaliénable à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, a insisté l'Autriche, faisant observer que des acteurs non étatiques tels que des groupes terroristes et des organisations criminelles font peser une menace croissante sur la sécurité des journalistes. L'impunité pour les

responsables de violations de droits de l'homme à l'encontre de journalistes constitue l'un des plus grands obstacles pour la sécurité des journalistes, a par ailleurs souligné l'Autriche.

La **Norvège** s'est associée à l'appel du Secrétaire général pour la décriminalisation de l'homosexualité par tous les États. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux droits, mais de partir du principe que les droits de l'homme s'appliquent à tous, indépendamment de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. La Norvège soutient de plus les recommandations de la Haut-Commissaire en matière de lutte contre l'impunité des auteurs de meurtres et autres violations des droits de l'homme dont sont victimes les gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres, et s'agissant de l'organisation de campagnes de sensibilisation des forces de police, des fonctionnaires de la justice et des enseignants.

Les **Maldives** (au nom d'un groupe d'États) ont engagé les États connaissant des difficultés en matière de droits de l'homme à collaborer avec le Conseil pour les résoudre dans un esprit de coopération. Si les États ne veulent pas suivre ce chemin, le Conseil doit réagir de manière impartiale aux crises en matière de droits de l'homme. Le Conseil, pour se saisir de ces situations, devrait les évaluer à l'aune d'un certain nombre de critères objectifs: l'État en question a-t-il collaboré avec les procédures spéciales du Conseil, facilite-t-il l'accès des acteurs humanitaires, coopère-t-il avec les organes de traités?

Pour le **Chili**, l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne a été l'occasion pour la communauté internationale de systématiser sa compréhension des droits de l'homme et de leur opérationnalisation à l'échelle nationale – et même locale, grâce à l'action des bureaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Vienne a également souligné l'importance de la collaboration dans la mise en œuvre des droits fondamentaux. En 2013, 20 ans après la Conférence de Vienne, la communauté internationale devra peut-être s'interroger sur la manière de concrétiser la feuille de route établie à Vienne, et s'inspirer des bonnes pratiques dans ce domaine.

Les **États-Unis** ont noté que l'esprit de la Déclaration et le Programme d'action de Vienne a animé les mouvements de revendications populaires à travers le monde arabe. Dans ce contexte, les États-Unis appuient et saluent les pays qui entreprennent des réformes et les appellent également à renoncer à toutes les violations des droits de l'homme encore en cours, notamment la répression contre la société civile ou les journalistes.

Le **Royaume-Uni** (au nom d'un groupe d'États) a déclaré que ne pas respecter les droits de l'homme a une incidence sur la paix et la sécurité. Dans ce contexte, le Royaume-Uni appelle à respecter les droits des femmes, notamment dans les zones de conflit ou dans les pays en transition. Il recommande en outre de se servir des mécanismes internationaux dont ceux d'alerte et de réparation, de combattre l'impunité, d'améliorer le cadre redditionnel et l'inclusivité.

L'**Uruguay** a présenté l'institution nationale des droits de l'homme de son pays récemment créée, soulignant qu'il est prévu qu'elle fera également office de mécanisme de prévention de la torture. L'Uruguay attend une assistance technique de la part du Haut-

Commissariat.

Le **Maroc** a souligné que les mutations profondes que connaît la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont particulièrement favorisé la création d'un environnement politique régional confortant les dynamiques de réformes démocratiques dans la région, comme celles engagées par le Maroc de manière précoce et volontariste, dans une approche continue de renouveau, de démocratisation et de modernisation des structures de l'État et de la société. L'engagement du Maroc en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme procède de choix démocratiques irréversibles et de la dynamique des réformes démocratiques globales et profondes initiées au niveau national bien avant ce qui est appelé le printemps arabe.

L'**Australie** s'est félicitée des mesures prises par le Comité international de coordination des institutions nationales de droits de l'homme (CIC) pour améliorer le processus d'accréditation des institutions nationales de droits de l'homme. L'Australie souscrit au point de vue selon lequel les droits inscrits dans les instruments nationaux, régionaux et internationaux devraient figurer dans le mandat de ces institutions nationales.

L'**Iran** a déploré que des décennies après l'adoption de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, la plupart des préoccupations de la communauté internationale au sujet de la promotion des droits de l'homme, en particulier par le biais de la promotion de la coopération internationale, restent sans réponse. C'est pourquoi l'Iran réaffirme le caractère universel, indivisible et interdépendant ainsi que l'égalité de tous les droits de l'homme. L'Iran a rappelé que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne accordaient une attention particulière aux particularités nationales et régionales ainsi qu'aux contextes religieux, historiques et culturels des États membres dans le cadre du traitement des droits de l'homme et du principe d'universalité de ces droits; or, ces spécificités ne sont pas dûment prises en compte par les mécanismes de droits de l'homme concernés.

L'**Égypte** a déclaré que le nouveau Président Morsi s'est déclaré en faveur d'une nouvelle Égypte fondée sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. L'Égypte porte un message de paix et défend le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes. Elle aurait souhaité que la déclaration transrégionale lue par l'Autriche mette davantage l'accent sur la sécurité des journalistes dans les situations de conflit armé, au cours desquels surviennent plus de la moitié des décès de journalistes – 72 en 2012 à cette date, en augmentation d'un tiers depuis 2011. Plusieurs organisations non gouvernementales ont plaidé pour l'adoption de normes assurant une meilleure protection des journalistes dans les conflits armés; le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, quant à lui, invite les États à étudier la possibilité d'adopter un instrument des Nations Unies dans ce domaine. L'Égypte ne peut donc s'associer à l'Autriche, ni aux États qu'elle représente, quand elle soutient qu'il n'est pas besoin de concevoir de nouvelles normes.

Le **Saint-Siège** a constaté la persistance d'un fossé entre la défense des principes des droits de l'homme et leur concrétisation. Les attaques contre des églises ont provoqué, ces derniers mois, la mort de plusieurs centaines de chrétiens aux mains d'extrémistes.

Les conflits religieux rompent le tissu social et nuisent aux échanges. Les membres de groupes religieux doivent pouvoir pratiquer leur foi. Les États ont l'obligation de favoriser l'épanouissement du sentiment religieux. La liberté religieuse ne se limite pas à la seule liberté de culte, mais s'étend aussi à l'éducation.

L'**Afrique du Sud**, au nom également du Brésil, s'est félicitée de la table ronde organisée par le Conseil, le 7 mars dernier, au sujet de la lutte contre la discrimination envers certaines personnes au motif de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre. Les deux pays dénoncent toute forme de violence motivée par l'orientation sexuelle. Ils se félicitent à cet égard du rapport de la Haut-Commissaire, qui présente une vision équilibrée de la question. La réunion-débat avait insisté, avec justesse, sur l'idée que notre qualité humaine nous rapproche tous, et que nous devons tous bénéficier des droits de l'homme et de la protection du droit international à ce titre.

L'**Algérie** a rappelé l'engagement des États, lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, d'inclure les femmes dans les structures de décisions. C'est dans cet esprit que les dernières élections législatives ont permis de faire entrer 146 femmes à l'Assemblée nationale algérienne, soit 31,6% des sièges. Par ailleurs, l'Algérie sera l'un des rares pays africains à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais prévus, ceci grâce aux politiques et actions menées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'éradication de la pauvreté ou de l'autonomisation des femmes. En raison du danger que constitue la menace terroriste, l'Algérie est d'avis qu'il est essentiel de renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale. En outre, l'Algérie estime que toutes les missions déployées par les Nations Unies doivent disposer d'une composante droits de l'homme. Et pour ce faire, une coopération renforcée entre le Haut-Commissariat et les missions d'observation et de maintien de la paix est nécessaire.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC12/086F